

Les institutions à l'heure des réseaux sociaux



Désormais, les institutions s'affichent sur les réseaux ! Mais comment mettre en place et gérer cette nouvelle exposition médiatique ?

Public cible :

Personnel travaillant en institution de soins/en institut pour personnes en situation de handicap et à domicile.

Objectifs :

- Conscientiser les équipes au cadre légal du droit à l'image et la protection de la vie privée ;
- Sensibiliser à l'utilisation des réseaux sociaux dans la vie privée et professionnelle ;
- Conscientiser sur les risques et conséquences d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux ;
- Bonnes pratiques de gestion et de modération des pages.

Contenu :

- Mise en place et modération des réseaux sociaux de l'institution en tenant compte :
 - du droit à l'image et protection de la vie privée pour tout le monde
 - du secret professionnel et secret partagé
 - de la marque employeur
- La limite des propos ou frontière entre vie privée et vie non privée :
 - la volonté des résidents
 - la volonté de leurs familles et représentants
 - peut-on vraiment tout partager ?
- Devoirs et responsabilités du personnel et de la direction :
 - exposer pour animer ou animer pour exposer ?
 - rester garant de l'image de l'institution et des résidents
 - on parle mal de nous, que faire ?

Méthodologie :

Basés sur la présence des réseaux sociaux sur le terrain, méthodes et ateliers de pédagogies actives pour favoriser la conscientisation, les échanges et la motivation à la formation continue.

En pratique :

- En 1 journée
- Support pédagogique et assistance administrative mis à disposition de tous les participants